

**Département du Doubs
Arrondissement de MONTBELIARD
Canton de VALENTIGNEY**

**Commune de VALENTIGNEY 25700
EXTRAIT n° 2025-16
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 5 mars 2025**

L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le 5 mars 2025, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

**Nbre de Conseillers
Municipaux en
exercice : 33**

**Nbre de membres
présents : 25**

Présents : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Lise VURPILLOT. Jean-Claude HERARD. Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Roland GAMBERI. Gérard PATEREK. Elisabeth COQU. Armando LOPES. Nourredine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES. Anne-Lise GARCIA. Thierry MAILLOT. Marie HUGONIOT. Daniel FERNANDES. Gabrielle MANZINALLI. Dominique DANGEL. Nadine MERCIER. Philippe CURIE. Omar RABEI. Claude-Françoise SAUMIER. Stéphanie BOURQUIN. Jean-Louis RENGGLI. Saniye AKDEMIR

Mme Martine MICHAUD, MM Denis NEDEZ, Jean-Claude HERARD et Mme Nadine Mercier sortent pour le vote de ce point.

**Nbre de suffrages
exprimés : 27**

Excusés : Mme. PARROT. Jean-François HEIL. Pierre MOSSINA

Absents : Valère NEDEY

Pouvoirs : Catherine PARROT pouvoir à Denis NEDEZ

Jean-François HEIL pouvoir à Stéphanie BOURQUIN

Pierre MOSSINA pouvoir à Claude-Francoise SAUMIER

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 26 février 2025

Secrétariat de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur Gérard PATEREK ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Procès-Verbal de la séance du 29 janvier dernier est adopté à L'UNANIMITE des voix présentes et représentées.

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20250305-2025-16-DE
Date de télétransmission : 11/03/2025
Date de réception préfecture : 11/03/2025

SUBVENTION 2025 A L'ASSOCIATION VILLE VILLAGE NATURE-FONCTIONNEMENT

*Extrait du registre des délibérations n°2025-16***SUBVENTION 2025 A L'ASSOCIATION VILLE VILLAGE NATURE-FONCTIONNEMENT**

Monsieur le Maire rappelle que les Associations de Valentigney ont la possibilité, chaque année de solliciter une subvention jusqu'au 31 janvier de l'année en cours.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **DECIDE** d'attribuer la subvention suivante sur l'exercice 2025 :

Imputation	Association	Subvention 2024	Subvention 2025	Décision du Conseil Municipal
65748.76	VVN : Ville Village Nature - Fonctionnement	815,00 €	900,00 €	UNANIMITE (Mme MICHAUD, MM NEDEZ, M. HERARD et Mme MERCIER quittent la séance)
TOTAL		900,00 €	900.00 €	

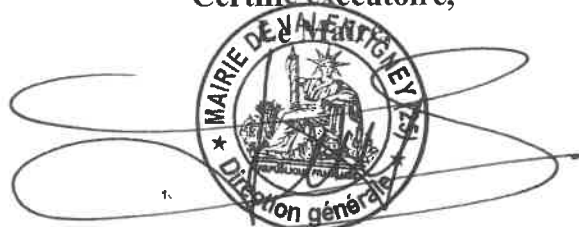
- **DIT** que la présente délibération sera :

- **Transmise** à Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard,
- **Notifiée** à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
- **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire,



Philippe GAUTIER